

## Type Diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>MÉTIERS DU NOTARIAT</b>	
Session LP	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Si la formation n'est pas suivie dans le cadre d'un contrat d'alternance (Apprentissage ou Professionnalisation), un stage d'une durée de 3 mois donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet tutoré réalisé pendant le stage (UE7) et à une note en entreprise (UE8).		
<b>Autres modalités</b>		
Lorsque la formation est suivie dans le cadre d'un contrat d'alternance , l'UE7 donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet professionnel appliquée (PPA) et l'UE8 à une note en entreprise.		
Les UE 6,7 et 8 comprennent des mises en situation professionnelle au sens de l'article 10 alinéa 2 de l'arrêté du 6 décembre 2019.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Session unique		
<b>Seconde chance</b>		
L'apprenant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'apprenant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Moyenne annuelle >=10/20		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
<b>Note éliminatoire</b>		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle</a>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et</a>		

Licence Pro		Métiers du notariat												1ère session				
Parcours-type		Rédacteurs d'actes												Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Semestre	S1	Semestre 5								Oui								
UE	S1	UE 1 : Notions fondamentales						6	6	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit des contrats	Porteur		15					Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral			
Matière	S1	Droit des biens	Porteur		12					Oui								
Matière	S1	Droit des personnes et de la famille	Porteur		18					Oui								
UE	S1	UE 2 : Droit Immobilier						12	12	Oui	Oui							
Matière	S1	Vente d'immeuble	Porteur		33	15			7	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h		
Matière	S1	Urbanisme	Porteur		15				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral			
Matière	S1	Publicité foncière	Porteur		9													
Matière	S1	Droit rural	Porteur		12													
UE	S1	UE 3 : Famille et patrimoine						12	12	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit des régimes matrimoniaux	Porteur		33	12			6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h		
Matière	S1	Droit des successions et des libéralités	Porteur		33	12			6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h		
		<b>Total semestre 5</b>			<b>180</b>	<b>39</b>	<b>30</b>											
Semestre	S2	Semestre 6								Oui								
UE	S2	UE 4 Droit des affaires et du crédit						6	6		Oui							
Matière	S2	Droit des sociétés	Porteur		21				Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3H			
Matière	S2	Biens de l'entreprise et transmission	Porteur		21													
Matière	S2	Droit des sûretés	Porteur		6													
UE	S2	UE 5 : Fiscalité						4	4		Oui							
Matière	S2	Fiscalité des personnes physiques et des personnes morales	Porteur		12				Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral				
Matière	S2	Fiscalité des actes	Porteur		12													
Matière	S2	Droits de mutation à titre gratuit et à titre onéreux	Porteur		24													
UE	S2	UE 6 : Droit Professionnel Notarial						4	4		Oui							
Matière	S2	Déontologie	Porteur		12				CT (Contrôle terminal)					Oral				
Matière	S2	Le notaire et le droit international privé	Porteur		12													
Matière	S2	Anglais juridique	Porteur		15									CCI (CC Intégral)	2			
UE	S2	UE 7 : Projet Tutoré / PPA		Porteur		35		8	8		Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance			
UE	S2	UE 8 : Pratique professionnelle (stage/alternance)		Porteur				8	8		Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance			
		<b>Total Semestre 6</b>			<b>135</b>	<b>35</b>	<b>30</b>											
		<b>Total année</b>			<b>315</b>	<b>74</b>	<b>60</b>											
		total présence sur site			419									semaine de révision		30		